Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220922-DEL63_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

RE[illegible]UE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°63/2022

*L'an **deux mil vingt-deux**, le **22 septembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE,** Mmes Eugénie **GRAND,** Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT** Mme Caroline **FERRAND,** M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY,** Philippe **MANTERO.

***Procurations** : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), M. Jean-Louis **ANDREU** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Phiippe **LAURENT**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à Mme Pauline **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).*

*M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU BILLARD CLUB PONTOIS SOPCC FOOTBALL ET A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL.

Exposé du Maire

1 – Billard Club Pontois.

Le Billard Club Pontois connait depuis plusieurs années des succès grandissant lors des compétitions sportives auquel il participe.

Son dynamisme lui a permis d'accueillir un nombre conséquent de nouveaux adhérents qui peuvent ainsi pratiquer leur sport favori et évoluer dans les différents classements départementaux, régionaux et nationaux.

Ainsi, un jeune espoir du club a particulièrement brillé dans différentes compétitions et il convient d'encourager son engagement au sein du Club en aidant ce dernier à financer ses nombreux déplacements et hébergements.

Nous vous proposons donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € au Billard Club.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220922-DEL63_2022-DE

2 – *SOPCC Football.*

L'équipe des U20 évoluera lors de la prochaine saison 2022-2023 en division supérieure D1 qui est le plus haut niveau départemental, après un championnat 2021-2022 brillamment mené.

Afin de récompenser les joueurs, nous vous proposons de prendre en charge une partie du stage sportif qu'ils ont effectué du 26 au 28 août à Auris en Oisans et d'attribuer au SOPCC Football une subvention exceptionnelle de 700 €.

3 – *Amicale du Personnel Communal.*

Suite à deux réceptions organisées en Mairie, l'Amicale du Personnel Communal a dû avancer une somme de 900 € pour couvrir les frais d'achat des cadeaux offerts par la Commune à deux agents communaux.

Ces deux réceptions concernaient le départ en retraite d'un agent affecté au service scolaire et la mutation d'un agent de Police municipale dans une autre collectivité.

L'Amicale du Personnel Communal a dû avancer la somme précitée car les fournisseurs n'acceptaient pas le paiement par mandat administratif.

En conséquence, nous vous proposons de rembourser cette somme à l'Amicale.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

- Billard Club Pontois.....800 €.
- SOPCC Football .....700 €.
- Amicale du Personnel Communal.....900 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 26 septembre 2022
Le Maire,

MAIRIE DE PONT-DE-CHERUY 38 (Isère)